

Votants :

Délibération n° C20_01_2022_01 à C20_01_2022_08 : 80
 Délibération n° C20_01_2022_09 à C20_01_2022_10 : 78
 Délibération n° C20_01_2022_11 à C20_01_2022_12 : 78
 Délibération n° C20_01_2022_13 : 75
 Délibération n° C20_01_2022_14 à C20_01_2022_15 : 74

Convocation du Conseil communautaire : 14 février 2022
 Affichage du compte-rendu sommaire : 28 février 2022
 Mise en ligne sur le site internet : 28 février 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Secrétaire de séance : Madame COUSIN Sylvie

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 30 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° C20_01_2022_01

Conseil communautaire du 2 décembre 2021 - Approbation du procès-verbal (Annexe)

Annexe(s) :

- Procès-verbal du conseil communautaire du 02-12-21

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 2 décembre 2021 en ajoutant l'amendement suivant :

« Monsieur Pierre OUVARD souligne, en préambule de ces observations concernant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association d'insertion du Pays Mellois (AIPM), la grande différence entre les montants des subventions qui ne sont pas soumises à l'avis de la commission association ».

Délibération n° C20_01_2022_02

Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (Annexe)

Annexe(s) :

- Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE du rapport annexé sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat d'orientations budgétaires 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

FINANCES

Délibération n°

Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- PREND CONNAISSANCE de l'avancée des travaux menés concernant la réécriture du pacte financier et fiscal.

Délibération n° C20_01_2022_03

Débat d'orientations budgétaires 2022 (Annexes)

Annexe(s) :

- Rapport d'orientation budgétaire 2022

- Annexe DOB 2022 - Effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

Délibération n° C20_01_2022_04

Attributions de compensation provisoires 2022

Pour : 77	Abstention : 1	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ARRÊTER les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2022, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C20_01_2022_05

Modification d'affectation des résultats du budget annexe assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2020 du budget annexe assainissement non collectif.

Délibération n° C20_01_2022_06

Décision modificative n° 2 budget annexe assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement non collectif.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° C20_01_2022_07

Cession des terrains d'une ancienne décharge sur la commune de Caunay (Annexes)

Annexe(s) :

- Avis des domaines
- Délibération commune de Caunay

Pour : 79	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER le principe et les modalités de cession à titre gratuit à la commune de Caunay des terrains cadastrés A259 de 245m² et A572 de 32 380m², étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la communauté de communes,
- AUTORISER le Président ou le vice-Président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièces afférentes.

EDUCATION - POLITIQUE SCOLAIRE

Délibération n° C20_01_2022_08

Avis sur le rythme hebdomadaire (Annexe)

Annexe(s) :

- Récapitulatif des votes des conseils d'école

Pour 4.5 jours : 53	Pour 4 jours : 23	Blanc : 1	Contre : 0	Nul : 3	Sans Participation : 0
---------------------	-------------------	-----------	------------	---------	------------------------

Le vote à bulletin secret est demandé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de :

- SE PRONONCER en faveur du rythme hebdomadaire sur une durée minimale de 3 ans de la façon suivante :
 - 4.5 jours : 53 voix pour
 - 4 jours : 23 voix pour
 - 1 vote blanc
 - 1 vote nul

Le rythme scolaire hebdomadaire de 4.5 jours est validé.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

Délibération n° C20_01_2022_09

Associations Petite Enfance Enfance Jeunesse du territoire - Versement par anticipation avant la rédaction des conventions triennales d'objectifs

Madame Marylène PICARD ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER un versement par anticipation à la nouvelle convention triennale d'objectifs qui sera signée courant 2022 aux associations selon les conditions suivantes, les crédits nécessaires étant inscrits au budget :
 - Les Enfants d'Abord, à hauteur de 5 000 €,
 - Belle et Lambon à hauteur de 21 000 €,
 - CSC du Mellois à hauteur de 21 000 €.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Délibération n° C20_01_2022_10

Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Amendement des statuts (Annexe)

Annexe(s) :

- Statuts amendés

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification des statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou tels qu'annexés,

- AUTORISER le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C20_01_2022_11

Etablissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Composition du comité de direction

Le vote à main levée est demandé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la liste des membres du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou à compter de la création de l'EPIC le 1^{er} octobre 2022,
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° C20_01_2022_12

Convention de prestation de service avec l'Office de tourisme du Pays Mellois - Approbation (Annexe)

Annexe(s) :

- Convention de prestation de service

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de prestation de services de la communauté de communes Mellois en Poitou en faveur de l'Office de Tourisme du Pays Mellois, pour la somme de 20 845 € TTC,
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C20_01_2022_13

Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service assainissement collectif et non collectif - Direction du cycle de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent de chef de service assainissement collectif et non collectif au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI, à compter du 1^{er} février 2022.

Délibération n° C20_01_2022_14

Création d'un emploi permanent de chargé(e) d'études - Direction du cycle de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent de chargé(e) d'études au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI (cadre d'études), à compter du 1^{er} février 2022.

Délibération n° C20_01_2022_15

Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois à temps complet et non complet, dont les postes sont prévus au budget 2022 conformément au présent tableau.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'Office des Sports et des associations du Pays Mellois (OSAPAM) (Annexe)

Ce sujet est ajourné.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda des réunions

- Jeudi 27 janvier 2022 - Bureau communautaire - Salle polyvalente de Chail
- Jeudi 17 février 2022 - Conférence des maires - Lieu à définir
- Jeudi 24 février 2022 - Conseil communautaire - Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Conseil communautaire
le 28 janvier 2022

Le président,

Fabrice MICHELET

